

**CONSEIL MUNICIPAL
du 6 septembre 2007
au Domaine de Bômale**

L'an deux mille sept, le 6 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente, après convocation régulière en date du 30 août, en session ordinaire au Domaine de Bômale, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS.

Présents : A.MAROIS ; C.LAGARDE ; M.CARRERE ; H.FERCHAUD ; M.JOUBERT ; P.CHAUX ; MC.SOUDRY ; P.PERAULT ; H.FONTAINE ; J.BRUERE ; G.SPADOTTO ; F.GASTONNET ; M.EYMAS ; M.GENDREAU ; MF.BERTHOMME ; C.SALVARELLI ; D.MICHAUD ; M.GRATRAUD ; H.GODINEAU (arrivée à 20h40) ; M.TILLARD ; B.RAFFIER.

Absents ayant donné procuration :

M.DAUGE procuration à H.FERCHAUD
O.GIRAUDEL procuration à A.MAROIS
C.METIVET procuration à H.GODINEAU
R.DUVAL procuration à M.GRATRAUD

Absent :

G.BONNER.

Madame MC.SOUDRY est nommée secrétaire de séance, assistée de Madame C.PETIT, Directrice générale des services.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, 21 présents, 4 ayant donné procuration et ouvre la séance à 20h36.

Monsieur le Maire informe de la démission de Madame Nathalie CELERIER. Cette démission est intervenue entre l'envoi des convocations et le conseil. Il ne sera donc tenu compte que de 26 conseillers.

Madame GARNIER, perceptrice est excusée.



Le compte-rendu du 26 juin 2007 est approuvé à l'unanimité.



BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Pascal PERAULT, adjoint aux Finances expose :

Sur le budget principal communal, des ajustements de crédits, d'importance limitée, rendent nécessaire l'adoption d'une décision budgétaire modificative.

Monsieur PERAULT détaille le contenu de la décision modificative n°1, qui s'équilibre à -20 000€ en section de fonctionnement et + 20 500€ en section d'investissement.

VU le budget primitif 2007-COMMUNE- adopté en date du 2 avril 2007

VU le budget supplémentaire 2007-COMMUNE- adopté en date du 26 juin 2007

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits budgétaires

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 28 août 2007

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ADOPTÉ la décision modificative n°1 – Budget COMMUNE – telle qu'annexée.

VOTE : 19 POUR ; 6 ABSTENTIONS (GRATRAUD, GODINEAU, METIVET, DUVAL, TILLARD, RAFFIER)



SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 350 000 € POUR LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS MODULAIRES AUX ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Monsieur Pascal PERAULT, adjoint aux Finances expose :

VU le projet de contrat établi par la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD, délibère :

ARTICLE PREMIER

Pour financer : *CONSTRUCTION DE BATIMENTS MODULAIRES AUX ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE*

Monsieur le Maire est invité à contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD un emprunt d'un montant de :

350 000 euros

dont le remboursement s'effectuera en:

DUREE (nombre d'années) MAXIMUM	PERIODICITE	NOMBRE D'ECHEANCES MAXIMUM	MONTANT ECHEANCE PLANCHER	FRAIS DE DOSSIER
20 ans	ANNUELLE	20	27 374,96 euros	exonéré

Cet emprunt portera intérêt au taux fixe de 4,70 % conformément au contrat établi par la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD.

La collectivité dispose de la faculté de fixer elle-même le montant de son échéance à chaque anniversaire du prêt. Lorsqu'elle a réalisé des augmentations, elle peut diminuer son échéance dans la limite de l'échéance initiale ("échéance plancher").

ARTICLE DEUXIEME

L'Emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt. Il est invité à poursuivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.



ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2006 A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Monsieur Le Maire, expose :

La subvention est destinée à couvrir le coût de l'entretien des ruisseaux non domaniaux, dont l'AFR a décidé d'assurer l'entretien, travaux considérés comme d'intérêt général. Le montant de 14 361.60€ correspond à l'entretien (débroussaillage en particulier) de 22 440 mètres linéaires.

VU la demande de subvention reçue en mairie effectuée par Monsieur le Président de l'Association Foncière de Remembrement de Saint Denis de Pile, et portant sur la prise en charge par la commune du coût de l'entretien 2006 des fossés collecteurs sur la base d'une facture globale de 14 361.60€ HT.

VU l'attestation d'entretien fournie par Monsieur BOSSION Henri sur l'intervention des 22 440 mètres linéaires pour l'année 2006.

CONSIDERANT que ces travaux revêtent un caractère d'intérêt général.

CONSIDERANT que la somme 2006 a fait l'objet d'un rattachement comptable pour service fait sur l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 14 361.60€ à l'Association Foncière de Remembrement de Saint Denis de Pile.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire : la subvention est versée sur présentation de justificatifs. Depuis 2 ans, on constate un décalage d'un an. Cette subvention concerne donc les travaux 2006.

Lors du prochain Conseil Municipal, nous devons élire les représentants communaux à l'AFR. Les limites de dates de renouvellement n'ont pas été respectées.



ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA REGIE TERRITORIALE DE SERVICES

Monsieur le Maire expose :

L'association de préfiguration de la régie territoriale de services dont les statuts ont été validés en assemblée générale le 14 mars 2007 a pour objectifs de veiller à réunir toutes les conditions pour que la Régie, en complémentarité avec les autres SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) :

- apporte de nouveaux services pour améliorer la qualité de vie des habitants sur le territoire,
- explore de nouveaux potentiels d'activité et de création d'emplois,
- contribue à l'accès à l'emploi stable de personnes en difficulté d'insertion professionnelle,
- renforce le partenariat avec les Collectivités et facilite les échanges d'information entre tous les partenaires pour développer l'offre locale d'insertion par l'activité économique,
- construite progressivement avec les habitants une citoyenneté active et développe le lien social sur le territoire.

Dans un premier temps, l'association mettra en œuvre des missions techniques sur des pôles d'activité tels que : entretien / propreté - petits travaux de second œuvre - logistique de manifestations et déménagements – environnement - services aux salariés sur le lieu de travail.

La nature de ces missions pourra évoluer en fonction des besoins non satisfaits exprimés par les adhérents de la Régie.

Le territoire de la Régie est prioritairement le périmètre du syndicat du Pays du Libournais.

Pour faire partie de l'association et bénéficier de ses services, il faut s'acquitter de la cotisation annuelle votée par l'assemblée générale.

Le montant de cette adhésion est porté à 33 euros pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à l'adhésion de la commune

ENGAGER la dépense afférente

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

La Communauté de Communes du Canton de Guîtres a délibéré en juin pour donner son accord à la création de la régie. M. Carrere suit ce dossier. Cette création résulte du constat que certains travaux ne trouvent pas preneur. L'objectif de la régie est de rendre solvables des emplois.

Le système fonctionne depuis plusieurs années dans les quartiers.

Nous avons fait appel à cette régie pour soulager notre personnel pour des travaux de peinture à l'école élémentaire.



ADHESION 2007 AUX FRANCAS

Monsieur le Maire, expose :

L'Association Départementale des FRANCAS, agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports, est la première Fédération dans le domaine des loisirs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse.

CONSIDERANT que leurs interventions portent principalement sur :

- l'animation pendant le temps libre et le temps scolaire (accueil avant et après la classe, accompagnement scolaires, ateliers scolaires ...)
- la formation habilitée, professionnelle et continue
- le conseil auprès des collectivités territoriales (diagnostic, élaboration de projets locaux pour l'enfance et la jeunesse)
- l'accompagnement pédagogique, technique et politique.

VU le montant prévisionnel de l'adhésion estimé à 280 € pour l'année 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la Commune et engager la dépense.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.



ADHESION à AGV 33

Madame LAGARDE expose :

Par délibération du 3 juillet 2003, le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune à l'association AGV 33. Cette association a pour objectif de

- favoriser l'accueil des gens du voyage dans le département de la Gironde,
- rendre opérationnel le schéma départemental,
- offrir une ressource permanente par diffusion auprès de ses membres des textes législatifs, des expériences existantes, d'informations juridiques, techniques, financières...

Le montant de cette adhésion est porté à 204 euros pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le maire à poursuivre l'adhésion de la commune à l'association AGV 33

ENGAGER la dépense afférente

VOTE : 19 POUR ; 6 CONTRE (GRATRAUD, GODINEAU, METIVET, DUVAL, TILLARD, RAFFIER.)

Madame LAGARDE : c'est une association d'élus. Elle permet des échanges et des apports techniques notamment sur les aires d'accueil et de grand passage.

Nous siégeons au Conseil d'Administration.



PARTICIPATION FINANCIERE DE GIRONDE HABITAT A LA REALISATION DE L'ESPACE PUBLIC ET AUX CIRCULATIONS PIETONNES DE L'ILET EN CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose :

La commune a vendu à Gironde Habitat en 2005 un terrain en centre bourg pour un prix de 300 000 euros en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement dénommée Résidence « Le Tilleul » qui comportera à terme 58 logements locatifs aidés et 190 m² de surface de locaux d'activité

Afin de mener cette opération, Gironde Habitat a par ailleurs fait l'acquisition de terrains complémentaires auprès de propriétaires privés.

Dans le cadre de ce projet, la commune a souhaité conserver la maîtrise d'un certain nombre d'espaces.

Conformément à la convention d'aménagement de bourg en cours, ces espaces sont destinés à permettre :

- la réalisation d'un espace public de qualité, lieu de vie et de convivialité
- un maillage piétonnier en centre bourg

L'ensemble de ces aménagements fera l'objet d'un traitement paysager de qualité. Il appartiendra à la commune de définir le niveau de traitement souhaité et le budget à y affecter.

A ce jour, et à titre indicatif, Gironde habitat estime le coût de ces réalisations à 66 000 euros HT.

Compte tenu de l'intérêt que représentent ces réalisations et aménagements pour la future opération de logements sociaux, Gironde Habitat a par délibération prise en bureau du Conseil d'administration, proposé une participation financière à cette opération à hauteur de 10 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la participation financière de Gironde habitat à la réalisation de l'opération d'aménagement en centre bourg

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention afférente.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire : la règle habituelle est de fournir le terrain au bailleur social. Ici le terrain a été acquis par le bailleur social. Nous souhaitons conserver une partie de la maîtrise en particulier les espaces verts et ce au vu des réalisations précédentes (EX. Le Barail des Jais pour lequel nous avons rencontré des problèmes lors de la reprise des espaces verts)
Nous souhaitons donc conserver la maîtrise de la réalisation des espaces verts.
L'ensemble de ce qui sera livré – placette et cheminements - sont prévus dans la Convention d'Aménagement de Bourg.
Nous avons à terme, une opération qui aura très peu pesé sur le budget communal.



CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose :

Afin de tenir compte des nouvelles zones d'habitat, il convient de demander la modification des circuits de transports scolaires comme indiquée ci-dessous :

- Sur la ligne 1 : Déplacement de l'arrêt Pinaud Ouest afin d'assurer la desserte du lotissement « les jardins de Pinaud » et création d'un arrêt supplémentaire face au lotissement « le champs de genets »
- Sur les deux lignes : desserte du matin inchangée, desserte du soir inversée entre l'école maternelle et l'école élémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE ces modifications

MANDATE Monsieur Le Maire pour solliciter auprès du conseil général, organisateur principal les modifications indiquées ci-dessus.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire : nous sommes organisateurs secondaires. Une enquête de sécurité est en cours.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire expose :

Considérant que le SMICVAL a adopté le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et qu'il convient de le présenter en Conseil Municipal.

Ce rapport est présenté dans les grandes lignes au Conseil Municipal.

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation du rapport 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un porté à connaissance. Il s'agit avant tout d'un rapport technique.

Monsieur le Maire expose les principales informations contenues dans ce rapport.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC, SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF, SERVICE EAU POTABLE – EXERCICE 2006

Monsieur P.PERAULT expose :

VU le décret 95-635 du 6 mai 1995,

VU la circulaire de M. Le préfet de la Gironde en date du 2 mai 1996,

En séance du 29 juin 2007, le SIEA du Canton de Guîtres, après en avoir délibéré :

ADOpte le rapport annuel du Président du Syndicat sur le prix et la qualité du service public – service de l'assainissement non collectif – année 2006 à la majorité

ADOpte le rapport annuel du Président du Syndicat sur le prix et la qualité du service public – service de l'assainissement collectif – année 2006 à la majorité

ADOpte le rapport annuel du Président du Syndicat sur le prix et la qualité du service public – service de l'eau potable – année 2006 à la majorité

Ces rapports sont présentés dans les grandes lignes au Conseil municipal.

A l'issue de l'exposé de Monsieur Pascal PERAULT, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport 2006 sur le prix et la qualité du service public, eau assainissement collectif et non collectif.

ADOpte les rapports 2006 sur le prix et la qualité du service public, eau assainissement collectif et non collectif.

Monsieur FONTAINE informe sur le renforcement du grillage autour de la station d'épuration de Saint Denis de Pile dans un 1^{er} temps. La réfection des peintures et la pose d'un grillage neuf seront inscrites au BP du SIEA en 2008.



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MARS 2007

Monsieur le Maire expose :

Plusieurs décrets ont modifié profondément l'organisation des carrières et les échelles de rémunération des fonctionnaires territoriaux en novembre et décembre 2006. Entre autres effets, ils réforment la catégorie C (disparition de plusieurs cadres d'emplois, organisation des cadres d'emplois en quatre grades...), améliorent la situation de certains cadres d'emplois des catégories A et B.

Cette vaste réforme a entraîné de nombreux reclassements, revalorisations indiciaires et avancements d'échelon. Simultanément, le Ministre de la Fonction publique a indiqué son souhait d'avancer rétroactivement au 1^{er} novembre 2006 la date d'application des revalorisations indiciaires prévues par les textes précités.

Cet effet rétroactif a été entériné par la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 (article 57).

La complexité des textes, les effets induits par la réforme sur les carrières des agents, l'attente des textes permettant la rétroactivité de certaines mesures ont grandement retardé la préparation des arrêtés correspondants et les réunions de la Commission Administrative Paritaire chargée de donner son avis sur les propositions de grade et de promotion interne.

Après avoir reçu en juillet les directives du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale et pris l'avis des services de la Préfecture de Gironde compétents en la matière, Il est proposé au Conseil municipal de revoir le tableau des effectifs du personnel municipal à la date du 1^{er} mars 2007, soit après parution du texte de loi de la modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 (le tableau des effectifs fait état des nouveaux cadres d'emplois et grades créés).

. Cette délibération permettra aux agents concernés de bénéficier de l'avancement de grade auquel ils pouvaient prétendre pour l'année 2007.

Enfin, il est proposé au Conseil municipal

- **d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 31 h** (au lieu de 30 h) afin de permettre d'apporter toute concordance entre les horaires d'ouverture de la mairie et les horaires de travail de l'agent chargé du service accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- **d'ouvrir un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet** (au lieu de 30 h) afin d'améliorer la gestion du service cuisines après création d'un self à l'école primaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

VU le décret n° 2006-1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

VU le décret n° 2006-1683 du 19 octobre 2006 portant attribution d'un point d'indice majoré à l'ensemble des personnels des collectivités territoriales à compter du 1^{er} novembre 2006

VU la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et son article 57 portant rétroactivité au 1^{er} novembre 2006

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale

CONSIDERANT que les textes précités ont retardé la procédure d'avancement de grade du personnel municipal

DECIDE

- De rectifier le tableau des effectifs du personnel municipal avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2007
- D'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 31 h
- D'ouvrir un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35 h

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire : Une information plus complète au Conseil Municipal serait sans doute souhaitable mais cela est très compliqué à mettre en œuvre. Il s'agit d'une modification des statuts en profondeur.

Nous allons être directement responsable de l'évolution des carrières. Cela place les Municipalités devant une nouvelle responsabilité. Il convient de fixer les règles et le cadre par délibération du Conseil. Ensuite, c'est le Maire qui autorise le passage. Les agents ont aussi la possibilité de valoriser leurs concours ailleurs.

Ces textes sont parus en mars et les décrets d'application se sont échelonnés, d'où un retard des CAP.



INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE A JOUR DES TARIFS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

En application de la délibération du 23/03/01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour fixer les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, la Commune a mis à jour les tarifs suivants :

A compter du 29 août 2007, date de rentrée scolaire, les tarifs de restauration scolaire sont fixés comme suit :

- 1.92€ le repas tarif plein
- 0.96€ le demi-tarif

A compter du 29 août 2007, les tarifs de transport scolaire sont fixés au trimestre comme suit :

- 27.55€ pour un enfant
 - 45.26€ pour deux enfants
 - 59.49€ pour trois enfants
 - 76.40€ pour quatre enfants
 - 8.88€ par enfant pour les familles en difficulté

A compter du 29 août 2007, les tarifs de l'accueil périscolaire sont fixés comme suit :

- Quotient familial inférieur à 305€ : 2.07€ par jour
- Quotient familial entre 305€ et 457€ inclus : 2.17€ par jour
- Quotient familial entre 458€ et 686€ inclus : 2.28€ par jour
- Quotient familial entre 687€ et 915€ inclus : 2.50€ par jour
- Quotient familial supérieur à 915€ : 2.72€ par jour

Les tarifs de l'accompagnement scolaire restent inchangés

A compter du 29 août 2007, les tarifs de la gymnastique enfants sont fixés comme suit :

- 54€ par enfant et par an pour la « gym seule »

- 64€ par enfant et par an dans le cadre d'une prise en charge par le centre d'accueil périscolaire dès la fin de la classe

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte de cette décision au Conseil Municipal. Cette information ne donne pas lieu à un vote.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation des tarifs.



MOTION SUR LE REDECOUPEGE DES JURIDICTIONS

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats de Libourne nous a alerté par courrier sur la réforme de la carte judiciaire et la menace de suppression qui pèse sur le Tribunal de Grande Instance de Libourne puis sur les autres juridictions Libournaises, ou de sa réduction à une simple chambre détachée.

Cela irait à l'encontre d'une justice de proximité dont l'on ne peut que se satisfaire. Par ailleurs, cela entraînerait inévitablement un engorgement des juridictions bordelaises et un allongement des délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

MANDATE Monsieur Le Maire pour solliciter de Monsieur le Ministre le maintien du Tribunal de Grande Instance de plein exercice à Libourne.

VOTE : 19 POUR ; 6 ABSTENTIONS (GRATRAUD, GODINEAU, METIVET, DUVAL, TILLARD, RAFFIER.)

Le Tribunal de Grande Instance de Libourne est un pôle d'équilibre. La question du maintien du Tribunal pour enfant y est également liée et indirectement le suivi social.

Madame LAGARDE au titre du CCAS rappelle que le maintien du Tribunal de Libourne permet une grande réactivité sur la mise sous tutelle par exemple.

Monsieur GRATRAUD estime ne pas être suffisamment informé.

Monsieur le Maire indique que cette motion est sollicitée par Monsieur le Bâtonnier mais aussi par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de LIBOURNE, et par plusieurs élus de diverses sensibilités dont Monsieur Garraud Député de la Xème circonscription que Monsieur Gratraud connaît certainement mieux que lui. Aussi, il s'étonne de cette position.



INFORMATIONS DIVERSES

Rentrée scolaire :

M. le maire souligne la forte mobilisation des services pour la rentrée des classes et les remercie, de même que les élus ayant suivi ce dossier. Le suivi des entreprises sur le terrain nécessite du travail. Il informe de la création d'une classe supplémentaire en élémentaire.

Ronds-points de Frappe :

M. Le maire rappelle qu'il s'agit d'une opération complexe. On en est à la phase des réseaux. Le déplacement provisoire du raccordement de l'eau est en cours. Il restera les réseaux France Télécom. S'agissant d'EDF, les réseaux sont en place. Lorsque les réseaux seront déplacés, une première phase aura pour objectif de refaire et élargir les ouvrages d'art. Ensuite les travaux d'aménagement pourront débuter. Cette opération s'échelonnnera donc jusqu'en 2009 au moins.

Platanes :

M. le maire informe sur le numérotage des platanes sur la RD 910 entre la sortie du bourg et le carrefour de Frappe. Ce numérotage est lié à une étude nécessaire aux aménagements de voirie des ronds points, à diverses plaintes et procédures des riverains du fait de dégâts sur les habitations, et au remplacement du réseau d'eau potable du S.I.E.A, (réseau actuellement situé sur le domaine privé.) Cette étude est effectuée par le Centre Routier Départemental du Libournais. M. le maire tiendra informé le Conseil après restitution de cette étude qui incluse une analyse de l'état phytosanitaire.

Salle Omnisports

La restructuration de cet équipement est quasiment terminée. La réception a eu lieu avec quelques réserves en particulier sur les travaux de gros œuvre. Une lettre recommandée a été adressée au titulaire du marché. Les salles sont en état de fonctionner. Quelques travaux ont été réalisés par nos services (peinture extérieure...). La peinture de la salle parquet a été réalisée après consultation mais hors opération Salle Omnisports.

Monsieur CHAUX informe sur les points suivants :

- . Les travaux d'aménagement devant la maison de la petite enfance et la salle omnisports interviendront entre le 1^{er} et le 31 octobre.
- . Les travaux de voirie à Pinaud début novembre
- . Dans le cadre du marchés annuel de Voirie, vont débuter ce mois-ci : le lotissement les Eymerits, le chemin des Rossignols, l'Impasse du Pont, le chemin de Gueydon partiellement.



Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Fait à Saint Denis de Pile,
Le 17 septembre 2007

La secrétaire de séance :
Madame MC.SOUDRY

Le Maire :
Alain MAROIS